



En quête de sENS : quel modèle pour l'ENS ?

Privatisations silencieuses, complaisances bruyantes

Nous dénonçons depuis des années les dérives de la marchandisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'ENS n'est pas une île : ce qui s'y joue est exemplaire des mutations en cours. En tant qu'organisations syndicales représentatives, nous réaffirmons notre attachement à une université publique, gratuite, critique, démocratique et libre. « La logique marchande ne doit pas dicter les finalités de l'enseignement supérieur. Former des citoyen·nes, non des client·es. »
— **Déclaration commune CGT-FSU-Solidaires, 2023.**

À l'ENS, certaines décisions mériteraient davantage d'attention et de débat. Avec le désengagement massif de l'État des services publics en général, et une influence libertarienne croissante, l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur en France et à l'international inquiète légitimement, et pousse les établissements à considérer des options nouvelles pour y faire face. Qu'il s'agisse de l'augmentation des frais d'inscription au « diplôme de l'ENS », du mécénat ou des partenariats public-privé, nous refusons toutefois de considérer ces options comme des trajectoires inéluctables, et nous montrons ci-dessous que leurs conséquences sont loin d'être neutres.

- Le « diplôme de l'ENS » : un faux diplôme, une vraie stratégie de positionnement sur le « marché de l'éducation »

Le « diplôme de l'ENS » est un titre créé par la direction de l'établissement, sans existence réglementaire dans le système de l'enseignement supérieur français. Ce diplôme n'est ni reconnu au niveau national, ni inscrit dans les nomenclatures officielles, et n'a aucune valeur dans les conventions collectives. Il ne donne donc accès à aucun droit reconnu, ni académique, ni professionnel¹. Bénéficiant certes de moyens privilégiés, les étudiant·es de l'école, et notamment les élèves fonctionnaires-stagiaires, ont toutefois avant tout vocation à obtenir les diplômes universitaires nationaux (Licence, Master, Doctorat), les remettant sur un pied d'égalité avec les étudiant·es issu·es d'autres cursus. A l'origine, la formation à l'ENS n'a pas pour but de créer une caste de diplômé·es d'élite. Elle a pour but d'attirer des étudiant·es brillant·es vers les carrières de l'enseignement et la recherche publiques. Elle représente un dispositif d'attractivité pour ces métiers (dont les rémunérations peuvent décrocher d'autres métiers à diplôme égal) et de soutien à l'excellence du service public. Ainsi, l'ENS doit avant tout inciter les étudiant·es à obtenir les diplômes nationaux de la Licence, du Master et du

Doctorat, et non pas un « diplôme » maison dont le prestige sert à se démarquer des autres cursus universitaires.

Car ne nous trompons pas : le diplôme de l'ENS sert avant tout la stratégie de communication et de financement de l'établissement. C'est un produit marketing, dont la valeur se monnaie sur le marché de l'éducation : sa valeur doit permettre aux étudiant·es d'être plus compétitif·ves sur le marché de l'emploi, ce qui en retour doit attirer plus d'étudiant·es, renforçant l'attractivité de l'école.

Nous refusons cette vision marchande et compétitive de la formation universitaire. Ce « diplôme » de l'ENS détourne l'établissement de sa mission de service public, il brouille les repères académiques et sociaux. Pour ces raisons, nous refusons d'avaliser le projet d'augmentation et de différenciation des frais d'inscription au « diplôme » de l'ENS, qui est présenté comme inexorable pour dégager des marges de manœuvre financières dans le contexte du désengagement de l'État. Nous défendons des diplômes publics et nationaux, dont les frais d'inscription sont fixés de façon unique et équitable sur tout le territoire et pour tous les établissements publics², diplômes nationaux seuls garants de droits égaux pour toutes et tous, indépendamment de l'établissement d'inscription, selon le principe-même du service public.

- Le mécénat : un outil de détournement fiscal déguisé

En lien avec la logique de marchandisation de l'éducation instillée par les « diplômes » maison, nous dénonçons avec force le recours croissant à la sphère privée, sous la forme du mécénat, dans notre établissement public. Derrière les apparences généreuses de ce dispositif se cache une réalité bien moins vertueuse : les entreprises ne font pas du mécénat par altruisme, mais par intérêt. Elles « défiscalisent » 60 % de leurs dons, et dans le même temps « choisissent » le bénéficiaire à qui elles demanderont certainement, des « retours sur investissements ». Mais surtout, elles contournent ainsi la démocratie. Rappelons-le : tandis que le budget national de l'État est voté par l'Assemblée nationale, ces « dons » défiscalisés échappent à l'administration des finances publiques et donc à une redistribution démocratique. Usant de son prestige, l'ENS peut plus facilement trouver des mécènes que d'autres établissements, renforçant l'injustice démocratique : les établissements privilégiés usent ainsi du mécénat pour conforter leurs finances, retirant ces sommes au budget de l'État et donc à une redistribution plus juste (en tout cas démocratiquement transparente). Plutôt que d'accumuler les opérations de mécénat, les entreprises pourraient commencer par payer leurs impôts et cotisations sociales. Cela garantirait un financement équitable des services publics, sans opacité ni contreparties cachées³.

Les contreparties à ces mécénats existent et sont souvent opaques : L'Oréal par exemple, mécène de PSL, a pu définir les orientations scientifiques de cycles annuels de conférences à PSL⁴. Il existe également des clauses de non dénigrement (« *PSL s'interdit de tenir des propos négatifs et/ou de dénigrer l'entreprise, ses membres, ses produits et ses employés* »). Par ailleurs, la collecte en mécénat se fait très souvent autour de projets concrets, tels que des projets de recherche et d'enseignement sous forme de chaires, orientées vers les besoins propres des entreprises mécènes et questionnant ainsi le principe d'indépendance de la recherche et de l'enseignement publics. De tels dispositifs brouillent les différences fondamentales de finalité entre public (l'intérêt général) et privé (la rentabilité et le profit).

S'ajoute à ces considérations de fond, le constat que le mécénat dans les Universités ne constitue pas en réalité une source de recettes telle qu'elle justifierait de renoncer aux principes énoncés ci-dessus (si tant est qu'un gros volume de recette pourrait le justifier). En effet, selon une étude

réalisée en 2019 pour France Universités, les fondations (chargées des collectes de fonds en mécénat) fonctionnent en moyenne avec 2,8 salariés à plein temps pour un budget annuel moyen de 303 k€ (salaires compris)⁵. Par ailleurs, le recours aux cabinets de conseil pour porter les projets de fondations, comme c'est le cas à l'ENS, questionne également, tant sur son coût que sur sa pertinence intellectuelle⁶. Quel bilan financier ? Nous demandons à ce qu'il soit connu et transparent.

Mécénat ou impôt ?

- 60 % de défiscalisation = 600 000 € "offerts" par l'État pour chaque 1 M€ "donné".
- Coût pour les finances publiques supérieur au gain pour l'université.
- Inégalité d'accès au mécénat : 90 % des fonds collectés vont aux 10 % d'établissements les plus "prestigieux". C'est-à-dire majoritairement les établissements dont les alumni ont des salaires de mécènes ... ou qui sont engagés dans le haut secteur privé. Ce qui est rarement le cas de nos alumni... Ce qui a un sens pour HEC et pour Polytechnique n'a pas de pertinence ici.

• Les partenariats public-privé : une dérive budgétaire inquiétante

Les dérives des partenariats avec le privé ne s'arrêtent pas au mécénat. Les partenariats public-privé (PPP), créés en France en 2004, désignent les marchés publics qui associent un ou plusieurs entrepreneurs privés à la construction, à l'entretien et/ou à la gestion d'un ouvrage public, impliquant un financement principalement privé. Il s'agit de contrats à paiement public différé : l'entreprise privée est rémunérée sous forme de loyers à compter de la mise à disposition des ouvrages construits⁷. A l'ENS, lors du dernier conseil d'administration, seule la CGT a soulevé un point alarmant : le PPP, signé pour 28 ans (!) avec une entreprise de BTP, a vu son coût annuel passer de 950 000 € à 2 millions d'euros en 2024, sans qu'aucune explication n'ait été fournie à ce jour malgré les demandes récurrentes des élu.es CGT au CA. Une hausse de plus d'un million d'euros, silencieusement intégrée au budget, sans débat ni justification. Interpellée à deux reprises (en instance et par mail), la direction a finalement accepté de fournir un bilan financier détaillé de ce partenariat, que nous rendrons public dès réception. Le cas de ce PPP à l'ENS n'est pas isolé : ainsi, la Cour des comptes dénonce depuis plus de 10 ans la « fuite en avant »⁸ que constitue ce type de marché, analyse que partage également la Cour des comptes européenne⁹.

Les partenariats public-privé sont ainsi l'une des formes de l'externalisation croissante des missions de service public, qui touche également d'autres activités très diverses. A l'ENS, le PPP rejoint en ça la problématique de l'externalisation des prestations de ménage par exemple, encouragée par les contraintes croissantes sur l'emploi public. Nous dénonçons les conséquences des partenariats et sous-traitance avec les entreprises d'entretien : conditions de travail dégradées, turnover, tentative de licenciement, autoritarisme.

Nous continuerons à exiger la transparence sur l'usage des fonds publics, et à dénoncer les montages opaques dont personne ne semble vouloir rendre compte.

• Et les personnels ? Le prix à payer des « nouvelles sources de financements »

Ces dispositifs — « diplôme » maison, mécénat, partenariats privés — ne tombent pas du ciel : ils s'appuient sur le travail bien réel des agent·es de l'ENS. Qu'il s'agisse de la mise en œuvre administrative, du suivi comptable, de la gestion des dossiers étudiant·es ou du traitement des nouvelles procédures, les collègues BIATSS verront leur charge de travail augmenter, sans

renfort de personnel prévu et sans revalorisation. Et bien souvent, avec une maigre reconnaissance pour ces nouvelles missions assumées. Pour faire passer la pilule, des commissions ad hoc seront sans doute créées, où l'on sollicitera des membres de la communauté à titre bénévole, histoire de donner un vernis participatif à des décisions déjà cadrées par la direction. Mais nos questions restent posées et sans réponse : combien de collègues vont devoir travailler pour absorber cette surcharge de travail ? Combien d'emplois précaires ? Quels services seront impactés ? Des embauches supplémentaires sont-elles prévues ? Du coup, quel « gain » financier pour l'ENS ? Quel coût humain pour nos collègues devant cet épuisement organisé dans la course au financement ?

Chacune de ces mesures creuse un peu plus le fossé entre l'ENS et sa mission d'intérêt général. L'ENS ne doit pas devenir une « marque », ni un club d'investissement. L'enseignement supérieur est un bien commun qui doit être protégé, et la formation à l'ENS un service public qui doit résister aux logiques de marché. Nous continuerons à défendre cette vision, même si elle va à l'encontre de la prétendue nécessité inéluctable de recourir aux financements privés. Plutôt que de multiplier les capitulations à bas bruit qui nous rapprochent d'une norme privée, nous appelons la communauté à se saisir de ces enjeux : la marchandisation de l'enseignement supérieur ne passera pas par nous !

Ce que nous revendiquons

- L'abandon du "diplôme maison" au profit des seuls diplômes nationaux.
- La transparence budgétaire complète sur le PPP et le mécénat.
- Un moratoire sur les projets de partenariat avec le privé.
- Des créations de postes pour faire face aux nouvelles charges de travail.
- Une réflexion collective et démocratique sur les missions de l'ENS.

Sources :

¹ Cf. Code de l'éducation, articles D613-1 à D613-12 :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000027864571/

² Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038396885/>

³ <https://www.cgt.fr/actualites/france/salaires/quel-est-le-montant-des-exonerations-de-cotisations-sociales-dans-votre-entreprise>

⁴ https://www.liberation.fr/societe/education/total-loreal-quand-des-multinationales-dictent-leur-loi-a-l-enseignement-superieur-20241015_2Z7DMDKAY5ABNMZACYYHF6O62U/

⁵ <https://franceuniversites.fr/actualite/universite-les-fondations-une-dynamique-au-service-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-et-des-territoires/> ; « Panorama du fundraising dans les fondations à l'université », juin 2019 : <https://franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2019/06/Etude-fondations.pdf>

⁶ Pour une analyse générale du recours aux cabinets de conseil par le secteur public, voir par exemple ce rapport de la Cour des comptes publié en 2023 : <https://documentation.insp.gouv.fr/insp/doc/SYRACUSE/430169/le-recours-par-l-etat-aux-prestations-intellectuelles-des-cabinets-de-conseil-rapport-public-themati?lg=fr-FR>

⁷ <https://www.vie-publique.fr/fiches/20261-que-sont-les-partenariats-public-privé-ppp-marchés-de-partenariat>

⁸ « Les PPP : une réponse inadaptée », Rapport de la Cour des Comptes :

<https://www.ccomptes.fr/fr/documents/40970> et <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/125-RPA2015-partenariats-public-privé.pdf>

⁹ https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/INSR18_09/INSR_PPP_FR.pdf (communiqué de presse) ; https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18_09/SR_PPP_FR.pdf (rapport complet)